



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 décembre 2012 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

Résolution 2012-12-208 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	14 janvier	Mardi	2 juillet
Lundi	4 février	Lundi	12 août
Lundi	4 mars	Mardi	3 septembre
Mardi	2 avril	Lundi	7 octobre
Lundi	6 mai	Lundi	11 novembre
Lundi	3 juin	Lundi	2 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....6^ejour de décembre
de l'an deux mille douze.

secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général
de la municipalité d'Ascot Corner, certifié sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, le 6 décembre 2012, entre _____ et _____ heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de décembre 2012.

secrétaire-trésorier et directeur général